

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

## **Le mouvement de la population en France pendant l'année 1889**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 31 (1890), p. 339-346

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1890\\_\\_31\\_\\_339\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1890__31__339_0)

© Société de statistique de Paris, 1890, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III.

#### LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1889 (1).

Les résultats généraux du mouvement de la population de la France pendant l'année 1889 sont, dans leur ensemble et principalement en ce qui concerne l'excédent des naissances sur les décès, un peu plus favorables que les résultats de 1888, constatés au rapport qui a été inséré au *Journal officiel* du 28 août 1889.

Il a été relevé pendant l'année dernière, d'après le dépouillement des registres de l'état civil, 272,934 mariages, 4,786 divorces, 880,579 naissances et 794,933 décès. En 1888, il avait été enregistré 276,848 mariages, 4,708 divorces, 882,639 naissances et 837,867 décès.

L'année 1889, comparée à la précédente, accuse donc une différence en moins de 3,914 mariages, 2,069 naissances et 42,934 décès.

Pour apprécier la valeur de ces diminutions, il importe de les rapprocher des diminutions similaires constatées entre les deux années précédentes, 1888 et 1887. A ce point de vue, deux faits importants doivent être notés : le premier, c'est qu'alors que l'année 1888 perdait 16,794 naissances sur 1887, l'année 1889 ne perd plus que 2,060 naissances sur 1888 ; le second, c'est que la diminution des décès de

---

(1) Extrait du *Journal officiel* du 14 octobre 1890.

1888, qui n'était que de 4,930, a été de 42,934 en 1889. Par suite, l'excédent des naissances sur les décès est passé du chiffre de 44,772 en 1888, à 85,646 en 1889, présentant ainsi, d'une année sur l'autre, une plus-value de population de 40,874 unités.

Il faut remonter à l'année 1885 pour trouver un excédent de naissances (87,661) sur les décès aussi favorable qu'en 1889. Le résultat de 1889 serait donc satisfaisant s'il n'était pas uniquement dû à une très forte diminution du chiffre des décès.

Après ces considérations générales, voici les observations auxquelles donne lieu le mouvement des mariages, des divorces, des naissances et des décès :

*Mariages.* — Il a été célébré en France, pendant l'année dernière, 272,934 mariages, soit 3,914 de moins qu'en 1888. La proportion des mariages est actuellement de 7.1 pour 1,000 habitants. Jamais, si ce n'est en 1870, le taux des mariages n'était descendu aussi bas. La diminution des mariages est générale en France, et elle affecte aussi bien les régions dans lesquelles ils sont ordinairement le plus fréquents, Bretagne, centre de la France, Limousin, Périgord et Gascogne (de 8 à 9 mariages pour 1,000 habitants), que celles qui en comptent le moins, telles que les deux départements de la Savoie, les départements alpins et pyrénéens (de 5 à 6 mariages pour 1,000 habitants).

Néanmoins, l'âge moyen des mariages reste très sensiblement le même: de 29 à 30 ans pour les hommes et de 24 à 25 ans pour les femmes. Cet âge moyen, qui varie peu d'un département à l'autre, est cependant plus faible dans le centre de la France et dans le milieu du bassin de la Garonne (21 à 22 ans pour les filles, 26 à 27 ans pour les garçons) et plus élevé en Bretagne, dans les Alpes, dans les Pyrénées et en Corse (25 à 26 ans pour les filles et 30 à 31 ans pour les garçons).

D'une manière générale, les départements dans lesquels il y a le moins de mariages, ou dans lesquels ils sont plus tardifs, sont les mêmes que ceux qui présentent la plus forte natalité. C'est dans ces mêmes départements que l'on constate le moins de divorces.

*Divorces.* — Il a été relevé sur les registres de l'état civil 4,786 divorces pendant l'année 1889, soit 78 de plus que l'année précédente. Les divorces se maintiennent donc à un taux élevé, surtout depuis que la loi du 18 avril 1886 en a simplifié la procédure. Depuis le rétablissement du divorce en France (loi du 27 juillet 1884), 21,906 divorces ont été inscrits sur les registres de l'état civil.

Ils se répartissent par année de la manière suivante :

1884 (1). .	4,657	divorces, soit 6.6	pour 10,000 ménages.
1885 . .	4,277	—	5.7 —
1886 . .	2,950	—	4.0 —
1887 . .	3,636	—	5.0 —
1888 . .	4,708	—	6.1 —
1889 . .	4,786	—	6.1 —

La durée moyenne des mariages dissous par le divorce, après avoir été de 16 ans, est tombée actuellement à 12 ans.

---

(1) Quatre derniers mois de 1884 seulement, époque à laquelle la loi du divorce a été mise en vigueur.

Comme toujours, c'est dans les départements du bassin de la Seine, mais surtout à Paris et dans l'Aube, puis à Marseille, Lyon et Bordeaux, que les divorces sont les plus nombreux ; c'est en Bretagne et dans les départements du massif central que l'on en compte le moins. Comme toujours également, c'est parmi les personnes exerçant les professions libérales, parmi les commerçants et les rentiers, que le divorce est le plus fréquent, tandis qu'il est fort rare chez les agriculteurs.

*Naissances.* — Le nombre des naissances, déjà fort bas l'année dernière, a encore fléchi en 1889 : il a été enregistré 880,579 naissances pour l'ensemble de la France, soit 2,060 naissances de moins qu'en 1888. La proportion des naissances se maintient à très peu près au taux moyen de 3 par mariage. Cette moyenne s'élève à 4 naissances par mariage dans le Finistère, dans la Lozère, dans les Hautes-Alpes et en Corse ; elle s'abaisse au contraire à 2.11 dans le Gers, à 2.28 dans la Seine, à 2.35 dans Lot-et-Garonne, à 2.40 dans la Gironde, l'Eure, le Calvados et l'Orne. Les départements gascons accusent aujourd'hui une natalité plus faible encore que celle des départements normands.

La population diminue d'autant plus dans le midi de la France, et surtout dans les départements gascons, qu'on y compte fort peu de naissances illégitimes. Dans le nord de la France, au contraire, et principalement dans le Pas-de-Calais, la Somme et la Seine-Inférieure, mais surtout à Paris, l'appoint des naissances illégitimes est considérable et contribue à relever d'une façon très sensible la natalité générale. Leur nombre, d'une constance remarquable, a été en 1889 de 73,671, accusant une proportion de 8.4 p. 100 par rapport au chiffre total des naissances. Cette proportion a varié de 24 p. 100 dans le département de la Seine, de 13.4 p. 100 dans la Somme, et de 12.5 p. 100 dans le département de la Seine-Inférieure, à 2 p. 100 dans celui du Finistère.

D'après les calculs effectués par le bureau de la statistique générale sur les résultats de la natalité en France, dont l'affaiblissement paraît si grave, le nombre annuel des naissances a diminué de plus de 5 p. 100 pendant la dernière période décennale, et presque tous les départements ont plus ou moins participé à cette diminution. Cependant, c'est dans la région du Sud-Ouest, comprise entre les deux mers, que la décroissance de la natalité est la plus sensible. Dans certains des départements de la région dont il s'agit, le nombre des naissances est de 15 à 20 p. 100 inférieur à ce qu'il était il y a dix ans. Dans huit départements il y a eu accroissement, mais cet accroissement ne paraît devoir être attribué qu'à l'augmentation de la population par suite de l'immigration, comme le prouve la liste de ces départements : Alpes-Maritimes, Aube, Bouches-du-Rhône, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Seine, Seine-Inférieure et Seine-et-Oise.

En résumé, le taux moyen de la natalité, qui était de plus de 30 naissances par 1,000 habitants au commencement de ce siècle, de 25 il y a vingt ans, n'est plus aujourd'hui que de 23.

*Décès.* — Mais si les naissances ont diminué, les décès ont diminué encore plus, et l'année 1889 a vu pour la première fois en France, depuis 1874, le chiffre des décès tomber à moins de 800,000. On n'a compté, l'année dernière, que 794,933 décès, en diminution de 42,934 unités sur les chiffres précédents, soit 20.5 décès pour 1,000 habitants. Jamais cette proportion n'avait été aussi faible. Malgré l'épi-

démie de grippe qui a sévi à la fin de l'année sur la plus grande partie de la France, le chiffre de la mortalité a été partout relativement satisfaisant. Aussi, la vie moyenne tend-elle à s'accroître de plus en plus par la double raison que les décès diminuent et que le nombre des adultes s'accroît de jour en jour. Les calculs effectués par le service à ce sujet ont démontré, en effet, que c'est précisément dans les parties de la France qui voient leur population diminuer que la vie moyenne tend de plus en plus à augmenter : dans le Gers et dans Lot-et-Garonne, elle dépasse 50 années, tandis que dans le Finistère et en Corse, elle dépasse à peine 28 ans.

Comme les années précédentes, c'est dans le centre de la France que l'on remarque la mortalité la plus faible : 15.5 décès pour 1,000 habitants dans l'Indre, 16 pour 1,000 dans la Creuse et dans l'Allier. Dans la plus grande partie du bassin de la Loire, le nombre des décès ne dépasse guère la proportion de 17 pour 1,000 habitants, tandis qu'il est de 19 pour le même nombre d'habitants dans celui de la Garonne, et qu'il varie de 22 à 24 pour 1,000 dans les départements baignés par la Seine depuis Paris. En Bretagne, la mortalité a été de 21 décès pour 1,000 habitants, sauf dans le Finistère, où il s'est élevé à près de 24 pour 1,000. Cette forte mortalité tient à la fois à une hygiène défectueuse et à la présence de beaucoup de nouveau-nés.

Mais c'est surtout dans le sud-est de la France, dans la région qui s'étend de Lyon à la mer, de l'Hérault à la frontière d'Italie, que la mortalité est considérable : les départements des Bouches-du-Rhône (27.3 pour 1,000 habitants), de Vaucluse (25.5), du Gard (24.7), de l'Ardèche (24.2), des Basses, des Hautes-Alpes (24 et 23) et des Alpes-Maritimes (24.8) semblent avoir le plus souffert d'une mortalité très grande qui exerce ses ravages sur la première enfance. Aussi, malgré une forte natalité, cette région voit-elle sa population diminuer sur les points qui ne sont pas l'objet d'une immigration continue.

Un tableau annexé pour la première fois au rapport sur le mouvement de la population donne la répartition des décès par mois dans la population urbaine, dans la population rurale, et dans celle du département de la Seine. Il ressort de ce tableau que le nombre des décès dans le département de la Seine s'est maintenu pendant dix mois consécutifs, de novembre à février inclusivement, entre 5,933 décès, chiffre le plus élevé (avril), et 5,416 décès, chiffre le plus bas (novembre). Deux mois seuls ont dépassé le chiffre de 6,000 décès, savoir : janvier, 6,316 décès, et décembre, 9,393 décès. Dans la population totale, la mortalité la plus élevée a été relevée en mars (77,264 décès), et la mortalité la plus faible en novembre (58,307 décès).

*Excédent des naissances sur les décès.* — L'excédent des naissances sur les décès a été de 85,646 unités, ce qui correspond à peu près à un accroissement de 2.3 pour 1,000 habitants. A raison du temps écoulé depuis le dernier dénombrement de la population, effectué en 1886, et des déplacements considérables de population qui se sont produits pendant l'année de l'Exposition universelle, il convient, afin de faire des comparaisons utiles, de ne pas rapprocher l'excédent des décès ou des naissances du chiffre de la population même, mais de comparer les naissances aux décès. Pour 100 décès, il a été enregistré 111 naissances dans l'ensemble de la France ; mais dans 32 départements les décès ont excédé les naissances dans des proportions variables.

C'est dans le Gers, Lot-et-Garonne, Vaucluse, l'Orne, Tarn-et-Garonne et l'Eure que cet excédent de décès a été le plus considérable.

Dans le Gers, pour 100 décès, il y a eu seulement 76 naissances.

Au contraire, les naissances ont dépassé le nombre des décès de moitié en Corse (152 naissances pour 100 décès) et dans le Pas-de-Calais (151 p. 100).

La Corse étant mise à part, c'est surtout dans le centre, dans l'ouest (de la Vendée à la Manche) et dans le nord de la France que la population a le plus augmenté (120 à 140 naissances pour 100 décès, en moyenne).

Sans entrer dans plus de détails, on peut inférer des observations présentées ci-dessus qu'il s'est produit en 1889 un arrêt dans la diminution des naissances en même temps qu'une heureuse amélioration s'est révélée dans l'état de la mortalité générale.

#### A N N E X E.

##### *Mouvement de la population étrangère domiciliée en France*

Depuis l'année 1888, la statistique recueille des renseignements sur les mariages, les naissances et les décès des étrangers habitant la France. Les résultats de l'année 1889 ont été nécessairement troublés dans une certaine mesure, surtout en ce qui concerne les décès, par la présence momentanée de très nombreux étrangers venus pour visiter l'Exposition; aussi les chiffres qui suivent, relatifs au mouvement de l'état civil pour les étrangers, ne sauraient-ils être comparés utilement que pour les mariages et les naissances à l'effectif ordinaire des étrangers domiciliés sur le territoire français.

Il a été constaté en France pendant l'année 1889 :

10,980 mariages d'étrangers;  
26,480 naissances d'étrangers;  
19,120 décès d'étrangers.

Les mariages d'étrangers se sont décomposés comme il suit :

2,833 entre étrangers et étrangères;  
3,541 entre Français et étrangères;  
4,606 entre Françaises et étrangers.

On voit que le nombre de Françaises qui ont perdu leur nationalité par suite de mariage avec un étranger est, comme en 1888, plus grand que celui des étrangères qui sont devenues Françaises par leur mariage. Le nombre de personnes de nationalité étrangère qui se sont mariées a été de 13,813, ce qui, eu égard au nombre des étrangers résidant en France, indique une proportion à peine inférieure à celle des mariages observée dans la masse de la population française (6.9 au lieu de 7.1 pour 1,000 habitants).

Les naissances d'étrangers, au nombre de 26,480, soit 3 p. 100 de l'effectif total des naissances, font ressortir une natalité générale de 23.5 pour 1,000 étrangers. C'est parmi les Italiens qu'on a compté le plus de naissances (33.5 naissances pour 1,000 Italiens). Viennent ensuite, par ordre décroissant, les Espagnols (23.5

**MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1889.**

N <sup>o</sup> D'ORDRE des départements.	DÉPARTEMENTS.	MARIAGES.	DIVORCES.	NAISSANCES.						MORT-NÉS.			DÉCÈS.			ACCROISSEMENT DE LA POPULATION.	
				ENFANTS LÉGITIMES.		ENFANTS NATURELS.		TOTAL des naissances.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des mort-nés.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des décès.	Excédent des naissances.	Excédent des décès.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
1	Ain . . . . .	2,583	25	3,416	3,271	207	216	7,110	177	140	317	3,648	3,514	7,162	800	52	
2	Aisne . . . . .	3,357	116	5,490	5,283	721	732	12,229	363	245	608	6,010	6,419	11,429	1,800	800	
3	Allier . . . . .	3,216	9	4,107	3,939	271	278	8,630	194	185	389	3,511	3,219	6,730	1,800	381	
4	Alpes (Basses) . . . . .	860	9	1,387	1,342	47	43	2,819	100	62	162	1,674	1,526	3,200	284	284	
5	Alpes (Hautes) . . . . .	671	3	1,666	1,655	44	44	3,109	127	63	190	1,529	1,346	2,875	284	284	
6	Alpes-Maritimes . . . . .	1,708	26	3,073	2,868	246	237	6,531	240	153	393	3,295	2,861	6,156	368	368	
7	Ardeche . . . . .	2,775	9	4,899	4,736	92	96	9,701	280	201	481	4,753	4,324	9,077	866	866	
8	Ardennes . . . . .	2,219	52	3,265	3,111	32	38	6,581	176	124	290	3,315	3,119	6,434	504	504	
9	Artois . . . . .	1,430	7	2,341	2,113	107	98	4,659	119	96	200	2,819	2,119	4,938	281	6	
10	Aube . . . . .	2,167	66	2,860	2,729	255	230	5,124	188	104	292	3,229	2,401	5,630	177	177	
11	Aude . . . . .	1,710	66	2,860	2,729	255	230	5,124	188	104	292	3,229	2,401	5,630	177	177	
12	Aveyron . . . . .	2,534	8	4,775	4,497	150	138	9,580	330	211	541	4,161	3,816	7,977	1,580	147	
13	Bouches-du-Rhône . . . . .	4,228	146	7,397	7,033	990	959	16,379	642	511	1,153	8,612	7,914	16,526	1,580	147	
14	C. Ivadois . . . . .	2,986	72	3,996	3,948	503	560	9,007	402	311	713	4,873	4,657	9,530	216	216	
15	Charente . . . . .	1,658	1	2,631	2,531	177	172	5,502	106	89	195	2,300	2,176	4,476	636	636	
16	Charente-Inférieure . . . . .	3,169	31	4,938	4,705	198	172	8,843	201	132	333	3,506	3,279	6,785	61	61	
17	Corrèze . . . . .	2,180	35	3,102	2,905	202	192	6,550	192	132	324	4,310	3,977	8,287	1,811	1,811	
18	Corse . . . . .	2,331	10	3,204	3,054	175	166	6,499	133	96	229	3,095	2,851	5,946	1,287	1,287	
19	Côte-d'Or . . . . .	2,846	6	4,204	3,954	208	193	8,499	159	94	253	3,200	2,972	6,172	2,853	2,853	
20	Côte-du-Nord . . . . .	1,872	38	3,397	3,170	294	294	7,024	168	133	301	3,791	3,581	7,372	3,496	168	
21	Creuse . . . . .	2,407	10	3,803	3,634	209	194	8,475	82	50	132	4,673	4,431	9,104	1,284	1,284	
22	Dordogne . . . . .	3,554	13	5,203	4,842	209	185	10,469	296	148	444	6,939	6,608	13,547	3,496	3,496	
23	Doubs . . . . .	2,173	21	3,303	3,051	149	154	5,806	82	50	132	4,673	4,431	9,104	1,284	1,284	
24	Drome . . . . .	2,409	110	3,147	2,772	211	215	6,657	271	170	441	3,398	3,106	6,504	1,590	198	
25	Eure . . . . .	1,985	26	3,207	3,071	311	312	7,094	213	152	365	3,599	3,256	6,855	1,019	198	
26	Eure-et-Loir . . . . .	2,409	51	3,147	2,772	211	215	6,657	271	170	441	3,398	3,106	6,504	1,590	198	
27	Finistère . . . . .	1,903	18	2,935	2,772	211	215	6,657	271	170	441	3,398	3,106	6,504	1,590	198	
28	Gard . . . . .	5,293	44	12,127	11,200	236	212	23,805	619	421	1,040	5,326	4,989	10,315	6,902	455	
29	Garonne (Haute-) . . . . .	3,021	43	4,882	4,737	191	180	8,403	255	163	434	4,656	4,390	9,046	973	973	
30	Gers . . . . .	1,117	44	1,913	1,825	99	72	3,936	104	70	174	2,649	2,521	5,170	1,281	1,281	
31	Gironde . . . . .	5,685	163	12,127	11,200	236	212	23,805	619	421	1,040	5,326	4,989	10,315	6,902	455	
32	Hérault . . . . .	3,178	14	4,534	4,242	890	752	14,938	104	70	174	2,649	2,521	5,170	1,281	1,281	
33	Ille-et-Vilaine . . . . .	4,441	14	8,028	7,749	899	831	16,546	501	349	850	6,617	6,476	13,093	3,453	3,453	
34	Indre . . . . .	2,064	6	3,075	2,863	238	174	6,237	127	70	197	2,415	2,186	4,601	1,696	1,696	
35	Indre-et-Loire . . . . .	2,375	28	3,075	2,863	238	174	6,237	127	70	197	2,415	2,186	4,601	1,696	1,696	
36	Isère . . . . .	5,967	64	5,776	5,469	323	331	11,702	401	287	688	6,106	5,932	12,038	386	386	
37	Jura . . . . .	1,805	20	2,884	2,668	214	181	5,917	174	108	282	2,954	2,816	5,760	147	147	
38	Landes . . . . .	2,116	4	2,931	2,668	339	336	6,782	146	108	254	2,665	2,634	5,300	1,442	1,442	
39	Loire . . . . .	2,097	15	2,751	2,661	200	189	5,942	137	68	205	2,579	2,423	5,002	1,442	1,442	
40	Loire-et-Cher . . . . .	4,797	46	7,151	6,898	377	377	14,803	515	388	903	6,188	5,972	12,160	2,643	2,643	
41	Loire (Haute-) . . . . .	2,362	5	4,114	3,866	118	124	8,222	227	142	369	3,576	3,636	7,212	1,090	1,090	

44	Loire-Inférieure	4,615	35	7,182	381	354	15,185	431	328	759	5,763	5,609	11,372	3,763	"
45	Loiret	2,503	18	3,817	363	343	8,497	181	129	307	3,766	3,374	7,140	1,857	"
46	Lot	1,918	11	2,098	79	76	4,711	68	65	116	2,756	2,540	5,296	585	"
47	Lot-et-Garonne	1,006	29	1,867	85	59	4,510	132	59	230	3,081	2,808	5,889	1,979	"
48	Lozère	807	2	1,362	77	77	3,937	143	69	211	1,407	1,419	2,828	1,111	"
49	Maine-et-Loire	3,681	41	4,808	283	302	9,982	278	283	512	5,324	5,346	10,770	788	"
50	Manche	3,398	32	5,531	371	391	11,689	292	215	605	5,735	5,327	11,062	577	"
51	Marne	2,962	115	4,572	540	492	10,041	277	209	486	4,767	4,228	8,995	1,049	"
52	Marne (Haute-)	1,674	15	2,277	173	162	4,711	123	78	201	2,573	2,409	4,982	241	"
53	Martinique	2,998	67	4,493	408	420	7,681	215	140	385	4,387	4,321	8,702	509	"
54	Martinique (Haute-)	2,998	67	4,493	408	420	7,681	215	140	385	4,387	4,321	8,702	509	"
55	Meuse	1,915	41	2,901	265	192	5,933	152	119	271	3,130	3,130	6,064	775	"
56	Morbihan	2,466	17	3,575	189	189	5,933	152	119	271	3,130	3,130	6,064	775	"
57	Nord	2,522	25	3,413	352	257	15,884	470	311	781	5,785	5,646	11,434	4,460	"
58	Nord	13,112	214	22,869	2,838	2,766	50,257	1,469	90	240	3,108	2,867	5,975	1,089	"
59	Oise	2,814	80	4,073	389	389	10,002	188	66	248	2,824	2,582	5,406	1,688	"
60	Orne	2,267	47	3,081	172	172	5,408	301	148	349	4,563	4,351	8,914	1,884	"
61	Pas-de-Calais	6,578	89	11,495	1,363	1,410	28,391	594	537	1,181	3,955	3,838	7,793	8,627	"
62	Puy-de-Dôme	3,970	26	5,229	196	187	10,606	315	217	562	8,829	7,935	16,764	602	"
63	Pyrénées (Basses-)	2,332	6	4,808	4,574	315	10,002	188	104	292	4,402	4,315	8,747	1,265	"
64	Pyrénées (Hautes-)	1,487	6	1,995	171	142	4,159	96	66	162	2,158	2,185	4,343	811	"
65	Pyrénées-Orientales	1,496	9	2,637	197	126	5,417	155	91	248	2,824	2,582	5,406	1,688	"
66	Rhin (Haut-) [Belf.]	587	6	1,012	117	76	2,086	70	33	103	2,824	2,582	5,406	1,688	"
67	Rhône	5,805	162	6,593	1,048	941	15,479	606	458	1,064	8,196	7,963	16,159	680	"
68	Rhône (Haute-)	1,916	25	2,845	297	242	5,935	133	101	234	3,267	2,951	6,198	263	"
69	Saône-et-Loire	4,435	42	6,719	824	828	13,832	358	255	613	5,715	5,621	11,336	2,456	"
70	Sarthe	2,990	61	3,932	306	303	8,350	247	171	402	4,716	4,391	9,107	757	"
71	Savoie	1,226	8	2,942	118	139	6,065	238	169	402	2,874	2,829	5,703	232	"
72	Savoie (Haute-)	1,255	9	2,930	177	177	6,164	262	183	445	3,045	2,989	6,034	221	"
73	Seine	26,403	1,358	30,119	9,440	9,162	77,803	2,800	2,326	5,125	39,281	35,026	72,907	4,901	"
74	Seine-Inférieure	6,160	166	10,708	10,228	248	24,323	731	501	1,235	10,559	9,669	20,268	4,068	"
75	Seine-et-Marne	2,552	57	3,679	238	248	7,792	165	116	281	3,883	3,467	7,350	969	"
76	Seine-et-Oise	4,565	133	6,431	503	568	13,561	340	252	592	7,843	7,530	14,530	372	"
77	Sèvres (Deux-)	2,578	18	3,916	170	146	7,774	305	221	526	3,218	2,914	6,132	1,642	"
78	Somme	3,818	18	5,480	846	779	12,240	305	221	526	3,218	2,914	6,132	1,642	"
79	Tarn	2,326	12	3,419	367	367	6,959	172	136	308	3,622	3,222	6,841	115	"
80	Tarn-et-Garonne	1,362	13	1,800	169	169	3,578	119	82	201	2,093	2,082	4,175	597	"
81	Var	2,146	49	2,789	173	162	5,821	119	114	286	3,575	3,339	6,708	887	"
82	Vaucluse	1,755	41	2,313	112	92	4,742	155	112	267	3,072	2,829	5,901	1,159	"
83	Vendée	3,166	5	5,419	177	176	11,066	213	158	371	5,878	5,381	11,259	887	"
84	Vienne	2,497	12	3,599	3,407	177	7,353	141	95	236	2,847	2,776	5,623	1,780	"
85	Vienne (Haute-)	2,857	13	4,595	255	211	9,574	185	137	322	3,334	3,217	6,551	3,093	"
86	Yosges	3,360	28	4,549	404	374	9,721	341	232	573	4,713	4,257	9,000	721	"
87	Yonne	2,316	44	2,942	143	169	6,007	134	100	234	3,278	3,015	6,293	26	"
Totaux (1889)		73,934	"	807,008	37,368	36,203	880,579	21,688	17,161	42,449	419,333	389,600	794,933	85,646	"
Année 1888		276,843	4,703	413,585	37,801	37,118	882,639	24,616	17,454	42,070	436,223	401,644	837,867	44,772	"
— 1887		277,060	3,636	421,666	37,518	36,336	899,333	25,477	17,453	42,930	436,057	406,740	842,797	56,596	"
— 1886		283,208	2,950	427,457	38,066	36,710	912,838	25,759	17,864	43,623	446,375	419,847	860,223	52,616	"
— 1885		283,170	4,277	436,364	38,016	36,155	924,558	25,983	17,975	43,958	434,853	402,044	836,897	87,661	"

**R A P P E L D E S A N N É E S P R É C É D E N T E S**

Année 1888	276,843	4,703	413,585	37,801	37,118	37,118	882,639	24,616	17,454	42,070	436,223	401,644	837,867	44,772
— 1887	277,060	3,636	421,666	37,518	36,336	36,336	899,333	25,477	17,453	42,930	436,057	406,740	842,797	56,596
— 1886	283,208	2,950	427,457	38,066	36,710	36,710	912,838	25,759	17,864	43,623	446,375	419,847	860,223	52,616
— 1885	283,170	4,277	436,364	38,016	36,155	36,155	924,558	25,983	17,975	43,958	434,853	402,044	836,897	87,661



naissances pour 1,000), les Belges (22 pour 1,000), les Suisses (17.5 pour 1,000), les Allemands (16 pour 1,000), et enfin les Anglais (11 pour 1,000). L'ordre des nationalités est resté le même que celui qui avait été observé l'année précédente.

Parmi les 26,480 naissances étrangères, on a compté 3,127 naissances illégitimes, soit une proportion générale de 11.8 pour 100. Parmi les naissances françaises, la proportion n'a été que de 8.2. Cette moyenne de 11.8 naissances illégitimes se décompose comme il suit, d'après la nationalité :

Allemands. . .	22	naissances illégitimes sur 100.	
Suisses . . . .	16	—	—
Belges . . . .	12	—	—
Italiens . . . .	10.1	—	—
Anglais . . . .	10.1	—	—
Espagnols . . .	6.8	—	—

Comme il a été dit plus haut, 19,120 décès d'étrangers ont été relevés en France pendant l'année 1889. Ce chiffre, qui accuse une augmentation de 1,851 unités sur le nombre des décès d'étrangers qui s'étaient produits en 1888, paraît devoir être attribué à la grande affluence d'étrangers de toute nationalité pendant la durée de l'Exposition universelle.

Voici quelle a été la mortalité proportionnelle de chacune des nationalités étrangères en 1888 et en 1889, sous la réserve que l'effectif des étrangers devait être plus considérable en 1889 qu'en 1888 :

	1888	1889
	— DÉCÈS par 1,000 hab.	— DÉCÈS par 1,000 hab.
Allemands. . . . .	23	20.8
Italiens. . . . .	19	20.0
Espagnols. . . . .	18	18.5
Belges . . . . .	14	13.7
Anglais. . . . .	14	17.7
Suisses. . . . .	13	16.0
Nationalités diverses . . . . .	13.5	13.4
Toutes nationalités réunies. . .	16	17.4
Français . . . . .	22	20.5

L'accroissement naturel de la population étrangère par suite de l'augmentation des naissances et de la diminution des décès s'est élevé en 1889 à 7,360 individus, soit 136 naissances pour 100 décès, au lieu de 11,134 excédents de naissances sur les décès (162 naissances sur 100 décès) constatés en 1888. Si cet excédent s'est trouvé diminué de près d'un tiers, il est demeuré supérieur de beaucoup à celui qui ressort des mouvements de la population française ; il a été de 8.6 pour 1,000 habitants, au lieu de 2.5, accroissement naturel de l'ensemble de la population.

(Extrait du Rapport officiel.)